

# **PROCEDURE DE CONTROLE DES BOULES.**

## **1 - Contrôle des boules : qui peut le faire ?**

L'arbitre à la demande d'un joueur.

L'arbitre de sa propre initiative.

Le délégué d'un concours en présence de l'arbitre (obligatoire).

Un membre d'un jury de concours en présence de l'arbitre (obligatoire).

## **2 - Comment le joueur ou l'équipe est choisi(e) ?**

- A) A la demande d'un joueur ou d'une équipe formulée auprès de l'arbitre avant la fin de la partie et uniquement entre deux mêmes. L'arbitre est obligé de procéder au contrôle.
- B) A l'initiative de l'arbitre, si ce dernier a des suspicions avérées envers un joueur ou une équipe.
- C) Par tirage au sort si l'organisateur a décidé de procéder à des contrôles inopinés de boules.

## **3 - Comment récupérer les boules sur l'aire de jeu ?**

- A) Quand la demande émane d'un joueur ou d'une équipe, l'arbitre informe les deux équipes de l'article 2 bis du règlement de la FFPJP.  
Il arrête la partie, ramasse les boules du joueur ou de l'équipe en cause et procède au contrôle en présence du ou des joueurs à qui appartiennent les boules et d'un joueur de l'équipe demanderesse.  
Durant le contrôle, les autres joueurs attendent sur le terrain la fin de ce dernier.
- B) Quand la demande est à l'initiative de l'arbitre, ce dernier annonce qu'il va procéder à un contrôle des boules et donne ses explications au joueur ou à l'équipe concernée.  
Il arrête la partie, ramasse les boules du joueur ou de l'équipe en cause et procède au contrôle en présence du ou des joueurs à qui appartiennent les boules. Durant le contrôle, les autres joueurs attendent sur le terrain la fin de ce dernier.
- C) Quand il s'agit d'un contrôle effectué à l'initiative de l'arbitre, d'un délégué ou d'un jury de concours, l'arbitre et les officiels attendent que la partie soit commencée. A la fin de la première mène (en règle générale), l'arbitre, en présence du ou des officiels, informe les deux équipes qu'il va être procédé à un contrôle des boules.  
S'il s'agit d'une compétition ou il n'y a pas de délégué, lors du contrôle il faut obligatoirement la présence d'un joueur de chaque équipe.  
S'il s'agit d'une compétition ou il y a un délégué ou capitaine d'équipe (ex championnat de France, coupe de France, championnat des clubs, etc...), lors du contrôle il faut obligatoirement la présence du responsable de chaque équipe.

#### **4 - Comment procéder au contrôle des boules ?**

- A) Les boules sont répertoriées sur un imprimé prévu à cet effet sur lequel figurent : le numéro de série, le poids, le diamètre, la marque du fabricant, la date, l'heure et le lieu du contrôle, le nom du joueur à qui appartiennent les boules. Renseigner l'imprimé qui figure en annexe.
- B) Si la demande émane d'un joueur, il faut recueillir son nom, son numéro de licence, son adresse. Dans l'hypothèse où les boules seraient ouvertes et qu'elles seraient jugées conformes, l'auteur de la requête devra procéder au remboursement d'un jeu de boules identique à celui contrôlé. Il ne peut pas lui être demandé une autre compensation.
- C) 5 contrôles possibles :
- Les boules sont pesées avec une balance ménagère.
  - Les boules sont contrôlées sur une assiette appelé **boulhonnête**.
  - La dureté des boules est vérifiée avec un appareil de mesure de dureté.
  - Les boules peuvent être vérifiées dans un centre de radiologie (boule truquée au gaz).
  - Ouverture des boules (ex : vérifier la présence de coton et de mercure).
- D) Il est évident que chaque organisateur ne possède pas tous ces appareils sur le lieu de la compétition, c'est pour cela que vous pouvez procéder de la sorte.  
En ce qui concerne les alinéas a et b de l'article précédent, en règle générale ils sont présents sur le site. Concernant les autres alinéas, vous serez peut être amené à procéder différemment si vous devez procéder à l'ouverture de la boule, à son contrôle dans un centre de radiologie ou à son épreuve de dureté.  
Vous devrez procéder de la façon suivante :  
En cas de doute sérieux, mais vous ne pouvez pas le prouver sur le lieu de l'épreuve, il vous faut saisir le jeu de boules complet, vous le mettez dans un sac plastique, un carton ou toute autre chose ne permettant pas une fois que celui-ci est fermé de pouvoir les sortir. Lors de la fermeture, il faut impérativement que l'arbitre et le joueur concerné signent sur une étiquette où il est précisé, l'heure, le lieu et la date des faits, ainsi que le nom de l'arbitre ou du président du jury de concours ou du délégué officiel de la compétition et du joueur ou de l'équipe concernée.
- E) Si vous contrôlez les boules le jour-même, la présence du joueur ou de l'équipe est obligatoire.
- F) Si vous contrôlez les boules le lendemain ou le surlendemain et que le joueur ne peut pas être présent (raison professionnelle ou autre), le contrôle doit être fait en présence de deux membres du comité où le scellé a été effectué. A l'issue, un rapport positif ou négatif de constatation sera réalisé par l'une des deux personnes et ce dernier sera adressé au président dudit comité pour suite à donner.

**Approuvé par le Comité Directeur le 25 mai 2018.**

